



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

CONDITIONS DE TRAVAIL ET RECONNAISSANCE AUGMENTER NOS SALAIRES

c'est possible, c'est légitime, c'est nécessaire !

Depuis la période COVID, la situation des fonctionnaires territoriaux·ales n'a pas été un long fleuve tranquille, loin est le temps de la reconnaissance des premiers·ères de corvée. Nous faisons face à un gouvernement amnésique et plein de mépris pour celles et ceux qui rendent au quotidien le service public pour répondre aux besoins de la population des premiers aux derniers jours de la vie.

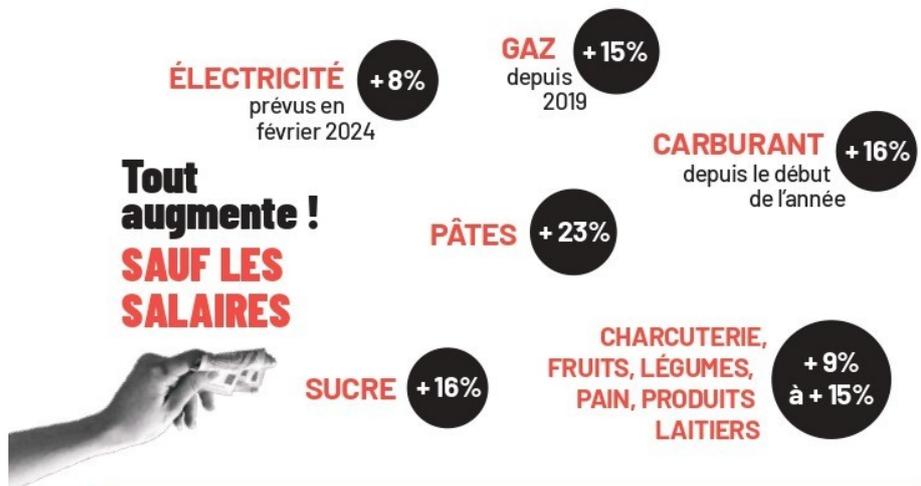
Cela commence par les conséquences désastreuses de la contre-réforme des retraites, imposée à coup de 49,3, sur l'état de santé des travailleurs·euses avec le vol de deux années de nos vies qui vont engendrer usure professionnelle et pénibilité supplémentaire dans l'exercice de nos missions.

Cela continue aussi par l'insuffisante revalorisation du point d'indice par rapport à une inflation galopante : le mépris de l'exécutif envers les agent·es de la Fonction publique s'accroît !

Comme si cela ne suffisait pas, la prime dite « pouvoir d'achat » sera, uniquement pour la FPT, sans montant plancher et soumise à la libre administration des collectivités, alors que le gouvernement est

passé outre celle-ci en ce qui concerne l'application des 1607 heures. **A Perpignan, la Mairie a refusé jusqu'à maintenant de l'octroyer aux collègues, il faut maintenir la pression, nous avons jusqu'à juin 2024 pour l'obtenir !**

La revalorisation du point d'indice est primordiale, la CGT revendique 10 % immédiatement et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 13 ans en passant le point d'indice à 6 €.



**Tout augmente !
SAUF LES SALAIRES**

Pour la CGT des territoriaux de Perpignan, l'amélioration des conditions de travail ne peut pas faire l'économie :

- ✓ d'une véritable revalorisation salariale en lien avec l'inflation ;
- ✓ de campagnes de promotion à la hauteur de l'engagement des agents ;
- ✓ de créations de postes pour faire face à la surcharge de travail ;
- ✓ de l'octroi des primes lorsqu'elles se présentent, notamment la prime dite de pouvoir d'achat.

LA CGT DES TERRITORIAUX DE PERPIGNAN VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BELLE ANNÉE 2024 ET SERA À VOS CÔTÉS POUR GAGNER DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL ET UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION

POUR NOUS JOINDRE ET NOUS REJOINDRE

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/>

Facebook CGT Mairie Perpignan Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67